



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 26/02/13

Reçu en Préfecture le : 26/02/13  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 25 février 2013**  
**D - 2013/79**

***Aujourd'hui 25 février 2013, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Alain DUPOUY, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Monsieur Nicolas BRUGERE, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAILOUD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Béatrice DESAIGUES, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

*Le groupe socialiste ( Mr Respaud, Mr Rouveyre, Mme Diez, Mme Desaignes, Mr Perez, Mme Ajon ) quitte la séance à 16h15*

**Excusés :**

Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana marie TORRES, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Constance MOLLAT

**ICPE. Société afm recyclage à Bassens. Autorisation  
d'exploiter une plateforme de tri, de transit et de  
valorisation de métaux et deee. Avis du conseil municipal.**

Monsieur Jean-Charles BRON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La société AFM Recyclage souhaite implanter une plateforme de tri, de transit et de valorisation de déchets métalliques ferreux et non ferreux et de déchets d'équipements électriques et électroniques ; sur une parcelle de 7 hectares propriété du Grand Port Maritime de Bordeaux dans la zone industrielle portuaire de Bassens.

Cette activité relève d'un classement en autorisation au titre de plusieurs rubriques de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Un dossier comprenant une étude d'impact environnemental et une étude de danger est mis à l'enquête publique à la Mairie de Bassens du 4/02/2013 au 6/03/2013.

Le rayon d'enquête étant de 2 kilomètres, l'avis du conseil municipal de Bordeaux est requis.

Le dossier d'enquête a fait l'objet d'un avis préalable de la DREAL qui considère que les études sont claires et complètes. Aucune incidence notable n'est à retenir à l'égard du site « Garonne », site natura 2000 le plus proche. Le projet s'inscrit dans le plan départemental de gestion de déchets ménagers et assimilés et la politique européenne des déchets d'équipements électriques et électroniques.

Les activités prévues sont les suivantes :

- réception, tri et transit de métaux ferreux et non ferreux ;
- découpage, broyage de métaux ;
- dépollution de véhicules hors d'usage ;
- collecte, dépollution et traitement de DEEE ;
- collecte, tri et transit de déchets industriels banals (papiers-cartons, bois, textiles, plastiques, verres...).

L'installation est dimensionnée pour traiter environ 40 000 Tonnes par mois en provenance de tout le Sud-Ouest. Le trafic induit sera à la fois routier (62 %) et maritime.

Les études d'impact environnemental et de danger ne soulèvent pas d'observations particulières. Les impacts et les risques potentiels paraissent maîtrisés par des dispositions d'aménagement et d'exploitation.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, de formuler un avis favorable au présent dossier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 25 février 2013

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Jean-Charles BRON**